



Sites Natura 2000 « Camargue »  
ZSC FR 9301592 - ZPS FR 9310019

Compte rendu du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 « Camargue »  
Du Mercredi 20 Septembre 2023, en salle polyvalente à Salin-de-Giraud (13)

**Personnes présentes** (classées par ordre alphabétique) :

ALEXANDRE Virgile	Association des Éleveurs Français de Taureaux de Combat
ANTICH GABRIEL Andrea	MIRACETI
ARNASSANT Stephan	Parc naturel régional de Camargue
AUSTRUY Annabelle	Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions
BALGUERIE-RAULET Catherine	Mairie d'Arles
BATTEZ Carmen	Organisation des Producteurs du Sud
BENOIT Jean-Claude	Prud'homie de Martigues
BONTON Nicolas	Syndicat Mixte Camargue Gardoise
CATALA-MALKAS Lydie	Parc naturel régional de Camargue
CLEMENT François	Centre Français du Riz / Syndicat des Riziculteurs de France et Filière
CONTRERAS Marie-Christine	Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer
CRESTEY Alexandre	Parc naturel régional de Camargue
DELABALLE Mélanie	Région Sud-PACA
DONADILLE Liséa	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Rhône-Pays d'Arles
FONTFREYDE Christophe	Parc naturel régional de Camargue
GALEWSKI Thomas	Tour du Valat
GANDIOL Jean-Philippe	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
GIRET Sylvie	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 13
GRILLAS Patrick	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
GORET-LIHASHI Keiya	Centre Français du Riz
GROSSET André	Préfecture maritime
HENRY Claude	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 13
JOLY Jules	Fédération Départementale des Chasseurs 13
KIRAMARIOS Sandrine	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
LAFOURNIERE Léa	Syndicat Mixte Camargue Gardoise
LANGLOIS Juliette	Parc naturel régional de Camargue
LOMBARDINI Katia	Pôle-Relais Lagunes Méditerranéennes / Tour du Valat
MAILHAN Jacques	Chambre d'Agriculture 13

MANDROLINI Christophe	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles 13 / Syndicat des Riziculteurs de France et Filière
MAROBIN-LOUCHE Delphine	Parc naturel régional de Camargue
MARTIN Aline	Conservatoire du Littoral PACA
MERCIER Véronique	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles 13
POULET Laetitia	Parc naturel régional de Camargue
QUONIAM Isabelle	Grand Port Maritime de Marseille
RAVIOL Pierre	Mairie d'Arles
SERAZIN Thomas	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages en Mer d'Occitanie
VADON Laure	Association des Riverains de l'Etang du Vaccarès
VERUNI Jean-Antoine	Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer
ZAMBLERA Maïlys	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA

**Personnes excusées** (classées par ordre alphabétique) :

BELLAN-SANTINI Denise	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
BERRIN Axel	Fédération Départementale des Chasseurs 13
LAPPARTIENT David	Comité National Olympique et Sportif Français
LENGLET Cécile	Madame La Sous-préfète de l'Arrondissement d'Arles
PEGUIN Marion	Conservatoire du Littoral PACA
PELISSIER Philippe	Prud'homme du Grau-du-Roi
PIN Christophe	Amis des Marais du Vigueirat- SAFER PACA
RUNDE-CARIOU Sandra	Office Français de la Biodiversité
SARGIAN Peggy	Office Français de la Biodiversité
SERRA Marie-Claude	Conservatoire du Littoral PACA
TETREL Claire	Office Français de la Biodiversité
THIBAULT Marc	Tour du Valat

**Ordre du jour :**

1. Présentation de la convention d'animation 2022-2024
2. Le réseau Natura 2000 et les missions de l'animateur
3. Natura 2000 au sein du delta
4. Focus sur la loi 3DS et la Dotation biodiversité
5. Bilan de l'animation depuis Octobre 2022 et perspectives pour 2024

La séance débute par un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Les animateurs Natura 2000 sur les sites « Camargue » : **Juliette LANGLOIS** et **Alexandre CRESTEY** se présentent à leur tour.

Après une présentation de l'ordre du jour, les différentes parties sont abordées successivement avec un temps d'échange entre chaque section.

## 1. Présentation de la convention d'animation 2022-2024

**Alexandre CRESTEY** présente la nouvelle convention d'animation qui est le document qui cadre financièrement l'animation des 2 chargés de mission des sites Natura 2000 « Camargue » pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024. Le montant total de la convention est présenté, répartis entre les prestations de service, les dépenses de rémunération, les frais annexes et les coûts indirects. La répartition du financement est également présentée.

La nécessité d'une co-présidence est également rappelée du fait que le site inclut une partie marine et une partie terrestre. Cette co-présidence est tenue par Mr **Pierre RAVIOL**, élu à la Mairie d'Arles et Mr Le Préfet Maritime, représenté par Mr **André GROSSET**.

A l'occasion de ce rappel, **Pierre RAVIOL** prend la parole et souligne l'importance de Natura 2000 pour les suivis naturalistes mais aussi pour l'obtention d'aide agricoles. Il remercie donc tous les agents du parc qui ont participé à mener à bien la campagne des MAE de cette année et souligne la quantité et la qualité du travail fourni. **Pierre RAVIOL** évoque également le projet de ligne 400 000 volts qui devrait passer entre Port-Saint-Louis et Arles et Salin et Fourques et qui va mobiliser les équipes du parc. Il souligne le fait que tout le monde est en relation sur le territoire. Il salue également le travail de Delphine MAROBIN-LOUCHE et du parc en mer sur les grands dauphins, les zostères, le cantonnement. Remerciements aux pêcheurs qui respectent la réglementation. **Alexandre CRESTEY** confirme que le travail en coopération est au cœur du travail d'animation des sites Natura 2000.

## 2. Le réseau Natura 2000 et les missions de l'animateur

**Juliette LANGLOIS** rappelle le contexte de création des sites Natura 2000 ainsi que quelques chiffres à l'échelle de la France métropolitaine et de la Région Sud. Elle détaille ensuite la mission de l'animateur qui est de mettre en œuvre le Document d'Objectifs par deux moyens principaux qui sont la concertation et la contractualisation. L'accent est mis sur le fait que le réseau Natura 2000 a pour objectif d'« Assurer la survie à long terme des espèces et des habitats naturels particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation ... en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales ».

Les missions de l'animateur Natura 2000 sont présentées et le processus de concertation avec les différents acteurs du territoire est mis en lumière à l'aide d'une carte présentant les divers gestionnaires au sein des sites Natura 2000 « Camargue ».

## 3. Natura 2000 au sein du delta

**Juliette LANGLOIS** donne quelques informations générales sur le site, sa superficie, les communes qu'il comporte, son périmètre actuel. Le périmètre du site est en effet amené à changer sous peu. **Alexandre**

**CRESTEY** rappelle les futures modifications de périmètre qui ont été présentées l'année passée. Il s'agit de quatre modifications de la ZSC « Camargue » qui aboutissent à une augmentation de 5 000 hectares. Une réunion de consultation est prévue pour la partie qui concerne les sites « Petit Rhône » et « Camargue » le 24 octobre 2023. **Pierre RAVIOL** demande si la modification au nord du site « Camargue » est liée au parc des Alpilles. **Alexandre CRESTEY** clarifie la localisation de la zone qui va sortir du site Natura 2000 « Camargue ». Concernant le retrait du site au Nord, **Claude HENRY** précise que ce secteur reste en Natura 2000, en ZPS.

**Sandrine KIRAMARIOS** demande pourquoi ces modifications sont prévues sur la ZSC, au titre de la directive Habitats et pas sur la ZPS au titre de la directive Oiseaux. Alexandre détaille que la partie marine à l'ouest qui va être rajoutée à la ZSC est déjà en ZPS. C'est aussi le cas de zone à l'ouest qui va passer du site Camargue au site petit Rhône mais pas de la zone à Port Saint Louis du Rhône qui passe du site « Rhône aval » au site « Camargue ». **Mailys ZAMBLERA** complète : le site « Rhône aval » est en ZSC et pas en ZPS malgré les forts enjeux oiseaux. Il est plus simple de procéder d'abord à cet échange de zone pour que les deux sites soient plus cohérents et d'engager ensuite la procédure de création de ZPS. La création d'une ZPS demande une procédure plus longue qui sera sûrement évoquée dans un prochain COPIL. **Carmen BATTEZ** demande des précisions sur la partie marine qui va être ajoutée entre le site « Camargue » et le site « bancs de sable de l'Espiguette ».

**Alexandre CRESTEY** et **Stephan ARNASSANT** expliquent que cette zone est classée en ZPS mais pas en ZSC parce qu'au moment de la création des deux sites voisins, elle était rattachée au site de la petite Camargue qui est restée uniquement terrestre. Néanmoins cette zone est actuellement surveillée comme le reste de la côte, l'extension vise donc à réparer un oubli et assurer la continuité entre les sites

**Alexandre CRESTEY** présente par la suite la richesse naturelle du delta camarguais en énumérant les différents habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la création de ces sites.

#### 4. Focus sur la Loi 3DS et la Dotation Biodiversité

**Juliette LANGLOIS** présente le principe de la loi 3DS et ses conséquences pour les sites Natura 2000.

La dotation de soutien pour la protection de la biodiversité est ensuite présentée en précisant les montants qui ont été perçus en 2021, 2022 et 2023 par la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. **Juliette LANGLOIS** précise l'augmentation de cette dotation entre 2022 et 2023. Il est également précisé que la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer a obtenue cette dotation du fait de sa présence au sein des sites Natura 2000 et au sein du PNR de Camargue. La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône quant à elle a obtenue cette dotation uniquement du fait de la présence de son territoire en Natura 2000.

## 5. Bilan de l'animation depuis Octobre 2022 et perspectives pour 2024

Cette partie se divise en 5 sous-parties permettant de présenter au mieux les actions réalisées et à réaliser en fonction des différentes missions de l'animateur Natura 2000.

### 5.1. Gestion et contractualisation

**Alexandre CRESTEY** indique que la gestion et la contractualisation sont des outils de Natura 2000 pour inclure et impliquer les différents acteurs de l'environnement et les gestionnaires notamment les propriétaires dans des actions sur le site.

#### *Contrats Natura 2000*

**Alexandre CRESTEY** présente un premier contrat Natura 2000 réalisé en 2022 sur le domaine de la Palissade. Ce contrat vise à créer un îlot de nidification pour les oiseaux laro-limicoles coloniaux. Il est précisé que cet îlot a été érigé en Aout 2022 et chargé en sable coquillé (substrat de ponte) en mars 2023 à l'aide d'un chantier école.

**Alexandre CRESTEY** poursuit en présentant deux projets de contrat, un sur le site de la Réserve Nationale de Camargue et l'autre concernant le domaine du Mas de la Cure. Ces deux projets visent à restaurer et rendre opérationnel un fonctionnement hydraulique nécessaire pour le développement de nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Si les projets sont acceptés, les travaux sont prévus pour l'automne 2024.

**Pierre RAVIOL** ajoute qu'il est en effet important de pouvoir remettre le système hydraulique en eau.

**Laure VADON** demande si les chevaux et les taureaux sont considérés comme des espèces à protéger en Camargue et si les contrats Natura 2000 ne concernent que les oiseaux.

**Alexandre CRESTEY** répond que les contrats peuvent concerner toutes les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Ils ne peuvent être réalisés que sur des terrains qui ne sont pas déclarés à la PAC. Les MAEC quant à elles concernent l'agriculture et vont être détaillées par la suite.

**Sylvie GIRET** rappelle le principe de la liste des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Elle explique que les MAEC vise à favoriser les espèces d'intérêt communautaire sur les parcelles agricoles et assurer la continuité des habitats aux abords de celles-ci.

**Pierre RAVIOL** conclut en disant que ce n'est pas le seul objectif et que tout est lié, les contrats et les MAEC pouvant être complémentaires les uns des autres.

#### *Contrats agricoles (MAEC)*

**Alexandre CRESTEY** rebondi sur ce qui vient d'être dit pour présenter les MAEC et rappeler le principe de l'engagement. Il détaille les deux appels à projet auxquels le parc a répondu : rédaction du PAEC et animation des MAEC. Les délais ont été tenus pour l'animation des MAEC : les dépôts d'engagement ont été fait avant le 15 mai et les diagnostics et les plans de gestion ont été rendus avant le 15 septembre. Le détail du financement de la campagne 2023-2027 et particulièrement de l'année 2023 est ensuite présenté. Le budget alloué ne permettra pas de financer toutes les mesures espérées, ne sont ainsi mises en place que les huit mesures prioritaires. Le plafonnement des mesures est regretté par plusieurs participants :

**Pierre RAVIOL** regrette en effet que les budgets ne soient pas plus importants alors que les agriculteurs font des efforts et ajoute que cela risque de les décourager à s'engager.

**François CLEMENT** souligne que lors de la précédente PAC un agriculteur pouvait avoir jusqu'à 15 000 € par exploitation, une somme cohérente compte tenu de la taille des exploitations camarguaises et des efforts réalisés par la profession. Pour la présente campagne, le plafond est de 10 000€ par exploitation ce qui n'est pas rentable pour certaines exploitations et risque donc de décourager certains agriculteurs à s'engager. Ce qui est contraire aux objectifs de cette campagne d'encourager et favoriser des pratiques qui sont déjà souvent mises en place en Camargue. Il exprime ses doutes quant à l'engagement futur des professionnels s'il n'y a pas de revalorisation des mesures.

**Christophe MANDROLINI** acquiesce et donne l'exemple des mesures fossés qui nécessitent de gros investissement en temps et en matériel mais ne sont pas assez valorisées et in fine coutent de l'argent aux exploitants qui les mettent en place. Ce cout supplémentaire se fait particulièrement ressentir dans le contexte actuel de baisse des cours de toutes les céréales. **Alexandre CRESTEY** indique que même si les mesures haies et fossé ne sont pas proposées en 2023, il serait souhaitable qu'elles puissent être contractualisées pour un montant revu à la hausse en 2024 et pour cinq ans car ce sont des mesures importantes pour les agriculteurs. Il ajoute être conscient des difficultés que pose le plafonnement des montants disponibles par exploitation et demande si cela ne concerne que les MAEC ou si la PAC générale a également diminuée. **Christophe MANDROLINI** répond que la prime de la PAC a diminué, d'environ 20 000 € par exploitation.

**François CLEMENT** regrette le manque de suivi visible entre la précédente et la nouvelle PAC qui ne permet pas d'atteindre l'objectif des MAEC à savoir encourager les producteurs à aller vers des méthodes agro-environnementales et donner une vraie plus-value aux pratiques vertueuses qui sont mises en place sur les exploitations. Il détaille que lors de la précédente PAC, le syndicat des riziculteurs avait mis en place des mesures riz qui prenaient en compte les différences d'altimétrie pour pouvoir mettre X année de riz sur une période de 5 ans. Cette campagne est beaucoup plus restrictive ce qui va rendre certaines MAEC difficiles à mettre en place techniquement chez les exploitants locaux. Il déplore donc qu'à l'échelle d'un territoire aussi emblématique que la Camargue cet outil ne soit pas mieux mis en œuvre. Ces remarques sont prises en compte par **Alexandre CRESTEY** qui regrette également la diminution du budget. Il ajoute que certes l'un des objectifs principaux du dispositif est d'encourager les agriculteurs à faire des changements vers des pratiques plus respectueuses mais que souvent cela revient à les accompagner dans ce qu'ils font déjà comme le pâturage extensif ou la lutte contre les joncs.

**Alexandre CRESTEY** termine la présentation de cette partie et dresse le bilan de cette campagne et rappelle le travail important qui a été fourni par les cinq agents du parc concernés pour tenir les délais. **Pierre RAVIOL**, **Christophe MANDROLINI** et **François CLEMENT** remercient encore une fois l'investissement des agents du Parc à cette campagne et souligne la qualité du rendu. **François CLEMENT** annonce la suite de la campagne c'est-à-dire la formation des exploitants. Pour ce faire des livrets pédagogiques vont être réalisés par différents partenaires comme le Centre Français du Riz et le Parc naturel régional de Camargue.

## 5.2. Evaluation des incidences

**Juliette LANGLOIS** présente le deuxième axe de travail à savoir les évaluations d'incidences. Le contexte pour de telles évaluations est rappelé et une liste non exhaustive de manifestations/actions ayant fait l'objet de ces évaluations est présentée.

**Claude HENRY** souligne le fait que ce n'est pas à l'animateur de réaliser l'évaluation des incidences, son rôle est bien d'accompagner les porteurs de projet et de présenter un porter à connaissance, présenter les enjeux du

territoire. **Claude HENRY** appuie également le fait que le dossier doit être réalisé au prorata du projet (possible nécessité d'une étude d'impact).

**Laure VADON** demande qui prend en charge le projet dans le cadre où ce ne sont pas les animateurs qui réalisent l'évaluation d'incidences. **Sylvie GIRET** répond que c'est aux porteurs de projet de réaliser le dossier d'évaluation d'incidences (ils peuvent faire appel à un bureau d'étude), les animateurs sont là pour présenter aux porteurs de projet les enjeux du territoire en question.

**Laure VADON** reprend la parole en demandant s'il n'y a pas un risque que cette évaluation soit biaisée (notamment pour les projets de grande ampleur comme les projets d'Etat) dans le cas où se sont les porteurs de projet qui la mène. **Sylvie GIRET** et **Claude HENRY** indiquent que pour les projets de grande envergure, l'évaluation des incidences Natura 2000 est incluse dans une étude d'impact plus large qui prend en compte les impacts bruts. Il est précisé qu'à la suite de cette étude, des mesures d'évitement et de réduction sont proposées dans le but de gommer ces impacts bruts. Si malgré ces mesures, des impacts résiduels sont toujours attendus, des mesures compensatoires sont à prévoir. **Claude HENRY** attire l'attention sur l'importance de ne présenter ces mesures compensatoires qu'après avoir étudié les mesures d'évitements et de réduction.

**Christophe FONTFREYDE** demande le rôle de l'animateur Natura 2000 dans cette démarche. **Claude HENRY** insiste sur le fait que le rôle de l'animateur est bien de faire un porter à connaissance des enjeux du territoire aux porteurs de projet mais en aucun cas de donner un avis sur le projet en question. L'avis reste du ressort de l'Etat où de la collectivité.

**Pierre RAVIOL** clôture ces échanges en appuyant l'importance de cette mission notamment dans le fait d'accompagner les porteurs de projets.

**Alexandre CRESTEY** évoque l'existence d'un formulaire simplifié des évaluations d'incidences pour les petits projets. **Claude HENRY** complète en précisant que ce formulaire ne peut être utilisé que pour les projets de faible ampleur et qu'il doit être complété d'une étude d'impact pour les projets plus impactant.

**André GROSSET** prend la parole avant d'aborder la partie « Analyse Risque Pêche ». Il indique que le tome 2 du volet marin du DOCOB sera prochainement validé par arrêté préfectoral. Il rappelle l'objectif de la stratégie nationale pour les aires protégées de parvenir à 10% du territoire maritime français en zones de protection forte d'ici 2030. L'ensemble des gestionnaires d'aires marines protégées ont été consulté pour avis sur cet élément.

**Juliette LANGLOIS** présente en détail l'Analyse Risque Pêche « Habitats ». Le principe de cette étude est rappelé, cette dernière se découpe en trois parties :

- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire ;
- Identification des activités de pêche présentes sur le site ;
- Détermination de la présence éventuelle et du niveau (nul, faible, modéré ou fort) d'un risque de porter atteinte à la conservation des habitats.

Les résultats de cette étude montrent un risque modéré, sur un secteur d'environ un kilomètre carré, que le chalutage de fond à grément léger porte atteinte à l'habitat « Sables fins bien calibrés ». Suite à ces résultats, l'Office Française de la Biodiversité a proposé certaines mesures. Ces mesures doivent être discutées en groupe de travail pour être adaptées à la situation locale. Il est obligatoire que le risque identifié soit pris en compte et que des mesures adaptées soient mises en place d'ici 2026

**Pierre RAVIOL** rappelle l'importance de préserver la ressource piscicole pour les pêcheurs professionnels petits métiers.

**Carmen BATTEZ** souligne l'importance de mettre en place des mesures proportionnées à la surface impactée et aux activités pratiquées.

**Thomas SERAZIN** indique que l'interdiction de l'activité de chalutage à grément léger sur ce secteur n'est pas pertinente et qu'il ne s'agit pas d'une mesure proportionnée. Il insiste sur l'importance de ce secteur pour les

chalutiers en terme de sécurité, notamment en tant que zone de repli lors de mauvaises conditions météorologiques.

**Carmen BATTEZ** poursuit en rappelant l'intérêt économique de cette zone et propose des solutions alternatives à l'interdiction de la pratique (calendrier d'ouverture adapté, nombre limité de jours d'activité).

**Pierre RAVIOL** insiste sur le fait d'harmoniser la réglementation en Occitanie et en PACA.

**Jean-Claude BENOIT** demande si les pêcheurs petits métiers sont impactés par cette future réglementation.

**Juliette LANGLOIS** rappelle que les pêcheurs petits métiers ne sont pas concernés par la réglementation car l'activité en cause est bien le chalutage à grément léger et que des groupes de travail vont être mis en place pour discuter des mesures à mettre en place. L'objectif est de prendre en compte le risque identifié en adoptant des mesures adaptées ainsi, les propositions sont les bienvenues et les remarques de l'OP du Sud et du CRPMEM sont entendues

**Thomas SERAZIN** insiste sur le caractère artisanal de la pêche au chalutier en Méditerranée, il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une activité industrielle.

**Juliette LANGLOIS** conclut cette partie en indiquant que l'Analyse Risque Pêche « Espèces » va être lancée prochainement par l'OFB.

### 5.3. Inventaires et suivis scientifiques

**Juliette LANGLOIS** poursuit la présentation en abordant la partie « Inventaires et suivis scientifiques ».

Cette partie se divise entre les suivis en régie (réalisés par les animateurs), l'encadrement des stages et les études sous-traitées.

- Concernant les suivis en régie, **Juliette LANGLOIS** évoque les suivis sur la partie terrestre et développe les suivis sur la partie marine, notamment :

- Le suivi des grandes nacres ;

- Le suivi des sites de ponte de la tortue Caouanne. A ce propos **Sylvie GIRET** demande les périodes de ponte de cette espèce. **Juliette LANGLOIS** précise que c'est pendant la période estivale et **Delphine MAROBIN-LOUCHE** précise que les pontes sur les secteurs de Sète, de Marseillan et de Hyères ont éclo.

**Laure VADON** demande s'il y a une collaboration avec les agents de la Réserve de Camargue sur cette thématique. **Laetitia POULET** répond qu'il y a bien une collaboration notamment entre les écogardes du PNR de Camargue et les agents de la Réserve de Camargue.

- Le suivi Grand Dauphin ;

- Le suivi de l'avifaune marine ;

- Le suivi et la surveillance du cantonnement de pêche. **Delphine MAROBIN-LOUCHE** souligne l'importance de la coopération avec les pêcheurs sur ce volet, notamment lors des pêches scientifiques. **Pierre RAVIOL** appuie sur l'intérêt majeur de cette zone de protection. **Sylvie GIRET** demande si des infractions ont été constatées dans le cantonnement. **Delphine MAROBIN-LOUCHE** répond qu'une seule infraction a été constatée en 10 ans dans le cantonnement et qu'il s'agissait d'un pêcheur amateur. Il est également précisé qu'une cartographie des fonds marins a démontré l'absence de l'activité de chalutage dans le secteur depuis la création de cette zone de protection.

- Le suivi des usages.

- Concernant l'encadrement des stages, **Alexandre CRESTEY** présente le stage effectué de mars à juin 2022 par Clara Lalauze sur l'Evaluation de l'état de conservation des lagunes méditerranéennes côtières.

Le rapport de stage de Clara est disponible à l'adresse suivante :

<https://pnr-camarque.n2000.fr/natura-2000-et-vous/ressources-natura-2000/ressource-sites-camarque>

Cette évaluation fait partie du Life MARHA et est menée en collaboration avec le pole-relais lagunes. Réalisé en s'appuyant sur le classeur technique rédigé par l'UMS PatriNat qui a identifié 12 indicateurs de l'état de conservation des lagunes. En Camargue, 15 lagunes ont été identifiées : 13 permanentes et 2 temporaires. Lors du stage de 2023, cinq indicateurs ont été évalués sur neuf lagunes (*voir présentation*). En 2024, les 5 mêmes indicateurs seront évalués sur les lagunes du Vaccarès. Les autres indicateurs et les autres lagunes sont ou seront évalués par les partenaires comme le pole-relais lagunes en fonction aussi de la localisation des lagunes.

**Pierre RAVIOL** demande que les résultats de l'étude soient transmis aux membres du COPIL.

**Katia LOMBARDINI** complète la présentation en soulignant le fait que l'habitat « lagunes méditerranéennes » est l'un des deux seuls habitats marins d'intérêt prioritaire au titre de Natura 2000. La méthodologie même si elle donne des notes qui ne sont pas toujours représentatives, permet d'effectuer un suivi sur le long terme qui sera présenté au prochain rapportage géographique de cet habitat en 2027. D'un autre côté ça permet d'évaluer l'état de conservation pour adapter la gestion à l'échelle du site. Certains indicateurs ont été financés par la DREAL et réalisés par d'autres prestataires notamment les macrophytes au niveau du complexe Camargue et les nutriments présents dans les sédiments et dans la colonne d'eau dont on aura bientôt les résultats.

**François CLEMENT** demande si dans l'indicateur hydrologie il y a un volet chimie qui est pris en compte. **Alexandre CRESTEY** répond que les contaminants chimiques n'ont pas encore été mesurés mais qu'ils le seront, en effet l'un des indicateurs qu'il reste à mesurer est intitulé « contaminants chimiques » et des informations sur la présence de ces derniers peuvent aussi apparaître dans les indicateurs « invertébrés benthiques » et « colonne d'eau ».

**Katia LOMBARDINI** ajoute que certaines lagunes sont suivies dans le cadre de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) comme la grande masse d'eau du Vaccarès et la grande Palun à la Palissade. La méthodologie du MNHN vient compléter cette étude en s'intéressant à d'autres lagunes comme par exemple les lagunes temporaires ce qui permet d'acquérir des informations sur des habitats qu'on ne connaît pas forcément. **Alexandre CRESTEY** rappelle que certains indicateurs ne sont pas applicables sur les lagunes temporaires

- Une étude sous-traitée à savoir l'actualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site « Camargue » est présentée par **Alexandre CRESTEY**. Il présente la méthode qui a déjà été utilisée sur le site des trois marais : la cartographie satellitaire par télédétection. Il y a en réalité plusieurs étapes à cette méthode. D'abord des relevés de terrain par un botaniste puis une cartographie par images satellites. Enfin un logiciel va identifier les différents habitats sur la cartographie par satellite en se basant sur les vérités terrain. **Sylvie GIRET** demande le degré de précision de cette cartographie. Les mailles sont de 10x10m. *Après vérification, il apparaît que les mailles sont de 4m x 4m.* **Sandrine KIRAMARIOS** s'assure que cette étude a aussi été menée sur les zones qui vont être intégrées à la ZSC suite à la modification de périmètre dont il a été question en début de séance. C'est bien le cas. Les premiers résultats sont présentés, ils sont amenés à évoluer quand des relevés supplémentaires auront pu être réalisés. Les résultats finaux sont prévus pour mars 2024.

**Patrick GRILLAS** indique qu'en principe sur ces méthodes de télédétection, une partie des échantillons sert à entraîner le logiciel et l'autre partie sert à valider les résultats. **Alexandre CRESTEY** précise que c'est bien le cas ici mais que des relevés supplémentaires sont prévus.

**Patrick GRILLAS** ajoute que ces méthodes marchent très mal sur les milieux aquatiques notamment en Camargue où le vent génère des turbidités fortes rendant ainsi la méthode peu efficace particulièrement sur les lagunes. Ce n'est pas une critique sur l'utilisation de la télédétection qui est une méthode très pertinente pour la cartographie des habitats mais une alerte sur les limites de l'outil. De plus, il indique que ce type de méthode cartographique pour l'habitat « Mares temporaires » n'est pas adapté du fait de la taille excessive des pixels par rapport à la dimension des objets à cartographier (les mares temporaires sont souvent de petite

taille). Plus généralement, il est important d'avoir un nombre suffisant de relevés indépendants pour évaluer le taux d'erreurs dans les classifications automatiques.

#### **5.4. Communication et sensibilisation**

Les différents moyens de communication, information et sensibilisation mis en place depuis Octobre 2022 sont présentés dans cette partie par **Juliette LANGLOIS**. Diverses actions visant les scolaires et le grand public sont présentées et mises en avant tant sur la partie marine que terrestre.

*Pour consulter le site internet et la lettre d'information, rendez-vous à l'adresse ci-dessous :*

<https://pnr-camarque.n2000.fr/natura-2000-et-vous/ressources-natura-2000/lettres-d-information-natura-2000>

**Alexandre CRESTEY** poursuit la présentation de cet axe par les perspectives envisagées en 2024 en soulignant notamment l'importance de travailler en coopération avec les différents services du Parc pour les livrets de sensibilisation et le manque et par conséquent l'intérêt de créer une plaquette de présentation spécifique aux sites « Camargue ».

#### **5.5. Synthèse de l'animation depuis Octobre 2022 et Perspectives pour 2023**

Cette dernière partie vient présenter la répartition du temps de travail selon les 6 grandes missions de l'animateur Natura 2000 pour l'année 2022. Le rapport d'activité de l'année 2022 est disponible à cette adresse :

<https://pnr-camarque.n2000.fr/natura-2000-et-vous/ressources-natura-2000/ressource-sites-camarque>

**Alexandre CRESTEY** précise les actions faisant référence à l'axe Gouvernance et Financier et justifie le temps accordé à ces missions notamment par la préparation du Volet Marin du DOCOB, l'organisation des réunions et l'ingénierie financière. La faible part accordée au volet communication et sensibilisation est relatée et la nécessité de développer cet axe est soulignée.

Une répartition estimative du temps de travail pour l'année 2023 est enfin évoquée. Le temps passé sur les volets gouvernance et financier a été réduit au profit des volets gestion et contractualisation ainsi que communication. Le temps accordé aux volets évaluation des incidences et études et suivis scientifiques reste sensiblement le même.

**Pierre RAVIOL, Juliette LANGLOIS et Alexandre CRESTEY** clôturent la séance en remerciant les invités présents de s'être déplacés et en les invitant à prendre ensemble le repas de midi au domaine de la Palissade avant de réaliser une visite de terrain l'après-midi pour aller observer l'îlot de nidification érigé dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur ce même site.